

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1533>

# **« Liste Escroc Voyou & Délinquant sexuel Guadeloupe » : L'UGTG interpelle pour la 2ème fois le ministre de la justice, Michel**

## **Mercier**

Date de parution : 29 novembre 1999

- Expressions - Communiqués -

Date de mise en ligne : mardi 26 juillet 2011

Mis à jour le : mardi 26 juillet 2011

---

**UGTG.org**

---

Monsieur Michel MERCIER  
Garde des Sceaux  
Ministre de la justice et des libertés  
13, place Vendôme  
75001 Paris cedex 01

**Objet : « Liste Escroc Voyou & Délinquant sexuel Guadeloupe »**

Monsieur le Ministre,

[Notre premier courrier est resté sans réponse](#). Aussi, nous venons à nouveau vers vous. Un document de plusieurs pages intitulé : « Liste Escroc Voyou & Délinquant sexuel Guadeloupe » a été publié sur internet par un animateur télé.

Après vérification, on y trouve les noms et prénoms de personnes condamnées par la justice mais également d'individus ayant été relaxés et certains qui ont été récemment convoqués devant les tribunaux. C'est le cas de plusieurs militants et dirigeants de l'UGTG qui y sont présentés eux aussi comme des condamnés avant le délibéré du procès. A noter que ce document fait état des « infractions commises » et on y retrouve même certaines affaires jugées à huit clos.

Mais comment une telle liste est-elle en possession de cet animateur ? Qui lui a fournit toutes ces informations ? Quel lien cet animateur entretient-il avec le parquet ? Il est vrai qu'il a souvent présenté une émission télé avec le procureur de la république dont il déclare avoir eu l'autorisation avant de diffuser sa fameuse liste.

Quels sont les objectifs recherchés ?

Autant de questions que nous soumettons à votre autorité. Aussi, par la présente, nous vous demandons de faire toute la lumière sur cette affaire qui remet en cause les libertés fondamentales et est, vous en conviendrez, de nature à jeter un peu plus de discrédit sur la manière de rendre la justice en Guadeloupe.

Le Secrétaire Général de l'UGTG

Elie DOMOTA

Pointe-à-pitre, le 25 juillet 2011